

MISE EN OEUVRE DES ENDUITS INTÉRIEURS PRÉDOSÉS

1. DEGRÉ DE FINITION DE L'ENDUIT

On distingue deux degrés de finition pour les enduits intérieurs lissés : le degré de finition normale et le degré de finition spéciale.

■ *Degré de finition normale* : on admet quatre irrégularités pour 4 m² de surface, qui peuvent consister soit en zones locales irrégulièrement polies de 0,5 dm² maximum, soit en coups de plâtresse, soit en la présence de grains de sable.
En outre, on admet deux ondulations par longueur de 2 mètres.

■ *Degré de finition spéciale* : on ne tolère que deux irrégularités, telles que définies pour le degré de finition normale, pour 4 m² de surface et deux ondulations par longueur de 2 mètres.

Le contrôle se fait avant l'application des finitions éventuelles, sous un éclairage naturel, à l'oeil nu et à une distance de 2 mètres. Il ne peut jamais être effectué sous éclairage rasant ou à contre-jour.

2. TOLÉRANCES EN MATIÈRE DE FINITION

La surface enduite doit être plane et d'équerre. Les angles sont francs et doivent être exécutés en tenant compte des écarts angulaires normaux.

Les tolérances mentionnées ci-après ne pourront être respectées qu'à la condition que les tolérances du support et l'épaisseur admissible pour l'enduit le permettent. Elles ne s'appliquent pas aux enduits pelliculaires, dont les tolérances sur la finition sont les mêmes que celles définies pour le support (voir point 3.).

PLANÉITÉ

Pour contrôler la planéité d'une surface, on utilise des règles droites et rigides, de 0,2 mètre ou de 2 mètres de longueur, munies aux extrémités de taquets résistant à l'usure (carrés ou cylindriques, de 20 à 40 mm de côté ou de diamètre) et d'une épaisseur égale à la tolérance admise (voir le tableau 1). La règle est en outre pourvue d'un troisième taquet, mobile, de même dimension et d'une épaisseur égale au double de la tolérance.

Degré de finition	Contrôle à la règle de	
	0,2 m	2 m
Normale	2,0 mm	5,0 mm
Spéciale	1,5 mm	3,0 mm

Tableau 1 : Tolérances de planéité (mm)

On pose la règle munie de ses deux taquets sur la surface à contrôler :

■ cas 1 : un taquet et un point de la règle touchent la surface, alors que le deuxième taquet ne la touche pas

→ la planéité ne se situe pas dans les tolérances

■ cas 2 : les deux taquets touchent la surface, tandis que la règle ne la touche pas; le taquet mobile ne passe pas sous la règle

→ la planéité est dans les tolérances

■ cas 3 : les deux taquets touchent la surface, alors que la règle ne la touche pas; le taquet mobile passe sous la règle

→ la planéité n'est pas dans les tolérances.

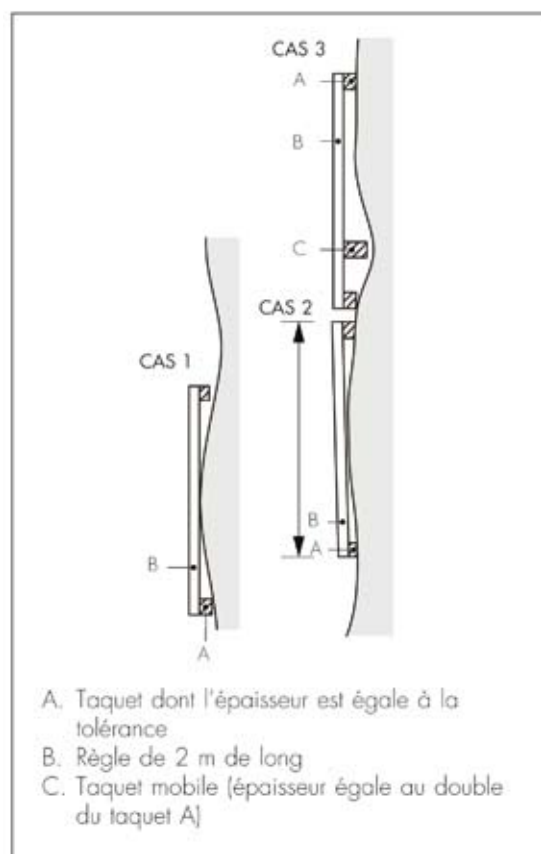


Fig. 1 : Contrôle de la planéité d'une surface

Le raccord entre deux plans, tels que, par exemple, deux murs perpendiculaires entre eux, se fera dans le respect des tolérances de planéité précisées ci-avant.

On veillera en outre à la rectitude des angles et des arêtes (voir ci-après "Aplomb ou verticalité").

APLOMB OU VERTICALITÉ

Les mesures sont effectuées à l'aide du clinomètre ou du fil à plomb (ce dernier est toutefois moins précis).

Le hors-plomb d'une surface ou d'une arête sera au maximum :

- de ± 8 mm par 2,5 m de hauteur (hauteur d'étage) pour un degré de finition normale
- de ± 5 mm par 2,5 m de hauteur pour un degré de finition spéciale.

Remarque : le signe \pm signifie soit un surplomb, soit une pente.

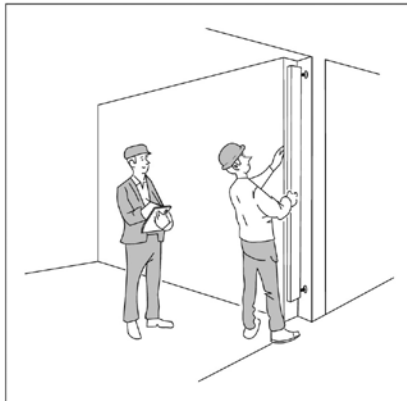


Fig. 2 :
Vérification de l'aplomb à l'aide du clinomètre.

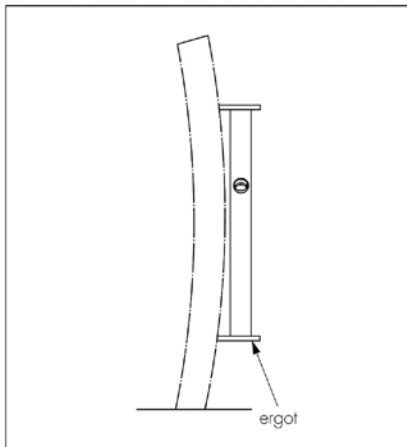


Fig. 3 :
Clinomètre.

ECARTS ANGULAIRES OU ANGULARITÉ

Il s'agit d'écarts par rapport aux angles prescrits, par exemple pour les retours de fenêtre, les corps de cheminée, les colonnes, etc.

Les écarts angulaires sont déterminés en utilisant une équerre dont les côtés ne peuvent avoir une longueur supérieure à 300 mm. La précision de l'équerre est vérifiée en la retournant de 180°.

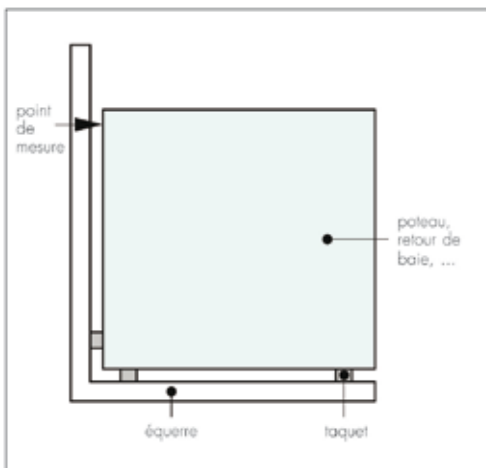


Fig. 4 :
Contrôle de l'angle.

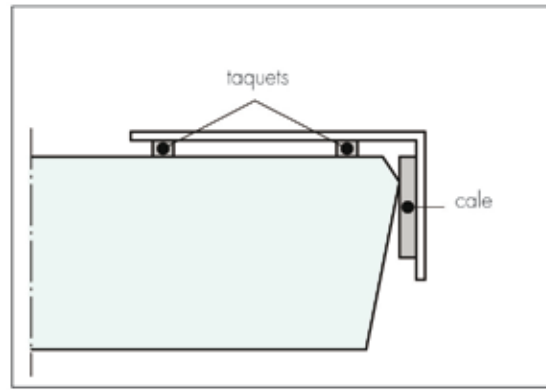


Fig. 5 : Mesure d'une surface oblique.

Les faux d'équerre admissibles sont indiqués au tableau 2.

Longueur L (m)	Ecart admissible
$L \leq 0,25$	0; + 3
$0,25 \leq L \leq 0,5$	0; + 5

Tableau 2 : Faux d'équerre admissibles (mm).

Dans le cas de colonnes libres, la tolérance peut jouer dans les deux sens (angle plus petit ou plus grand). A la jonction d'une fenêtre, les faux d'équerre ne sont tolérés que s'ils ont pour effet d'agrandir les dimensions intérieures du jour.

3. TOLÉRANCES SUR LE SUPPORT

Le respect des tolérances d'exécution au niveau de l'enduit suppose que le support ait également été mis en oeuvre dans les limites de certaines tolérances. Les méthodes de mesure permettant de contrôler les tolérances sont décrites au point 2.

Les tolérances suivantes s'appliquent au support à enduire :

- *planéité* : on admet un écart de 8 mm, mesuré à la règle de 2 mètres de longueur, comme stipulé au point 2.
- *aplomb* : le hors-plomb, mesuré sur chaque pan de mur selon la méthode prescrite au point 2, ne peut

dépasser $\frac{1}{8} \sqrt[3]{d_h}$ (cm), d_h étant la hauteur

du mur exprimée en cm

- *équerrage* : les écarts suivants sont admis par rapport à l'angle prescrit :
 - ± 5 mm/m, si la longueur de la surface est inférieure à 2 m
 - ± 3 mm/m, si la longueur est supérieure à 2 m
 - le faux d'équerre entre deux parois, considéré sur toute la longueur de la paroi, ne peut dépasser ± 20 mm
- *niveau* : l'écart par rapport au niveau prescrit sera de ± 20 mm au maximum.

Si les tolérances définies n'ont pas été respectées, des travaux d'adaptation peuvent s'avérer nécessaires avant de commencer les travaux d'enduisage.